

***lutter  
aujourd'hui  
pour  
une  
retraite  
heureuse***

***RETRAITES  
alertez  
les bébés !***





## LA RETRAITE : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le gouvernement socialiste, zélé gérant des intérêts capitalistes, n'a pas d'autres perspectives à offrir pour les futurs retraités que de payer plus et gagner moins. Ce qu'il nous programme n'est ni plus ni moins qu'un formidable bond en arrière et des inégalités accrues.

C'est une arme de plus dans une panoplie déjà longue de coups sévères portés aux acquis collectifs des travailleurs. L'objectif est toujours le même : baisser le coût salarial, fragiliser la classe ouvrière pour la rendre plus docile à d'autres remises en causes plus sévères encore.

Loin de nous conduire vers plus d'allègement de la peur du lendemain, vers plus de solidarité, le gouvernement veut nous contenir au minimum et nous livrer pour le reste aux choix individuels imposés par les sociétés d'assurances ou les besoins de chaque entreprise.

Changer la vie, qu'ils disaient. Ce n'est pas un vain mot. Ils la changent, mais hélas pas dans le sens d'un avenir meilleur, d'un surplus de socialisation de la vie collective, pas dans le sens de solidarités accrues. Au bout de dix ans de gestion socialiste, offrir aux salariés de travailler plus longtemps et d'avoir une retraite moins forte, quelle dérision et quel aveu d'échec.

Ce « vaste chantier » mis en route sous Rocard n'est malheureusement pas tombé en désuétude avec sa disgrâce. Il serait vain d'attendre du gouvernement Cresson, que d'aucuns voulaient voir plus à gauche que le précédent (il n'y a que la foi qui sauve), plus de mansuétude sur le sujet. Les mesures qu'il vient de prendre contre la Sécu et celles qu'il envisage pour un avenir proche nous montrent à l'envi de quel côté penchent les soucis du Premier ministre : pas du côté de ceux des salariés. Faire gagner Calvet n'est guère compatible dans ce système avec le bonheur de ses ouvriers.

Mais la pièce n'est pas encore dite. Il nous appartient à tous d'agir ensemble pour qu'une telle forfaiture ne se réalise pas.

# L'ARGUMENTATION GOUVERNEMENTALE OU L'« ÉBLOUISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE »

Rocard prenait une précaution oratoire en préface : « *J'admets volontiers que les projections au-delà de 2010 sont bâties sur des paramètres économiques qui nous échappent.* » Ce qui ne l'empêche pas de bâtir des solutions autour de scénarios catastrophes fort aléatoires. Il a oublié le sage adage : une projection n'est pas une prévision.

Le « Livre blanc » met plein phare sur les contraintes démographiques. Celles-ci existent bien mais ce choix gouvernemental n'est pas innocent. Il s'agit aussi de nous aveugler, de nous empêcher de mettre en question les autres paramètres qui pourraient offrir des pistes de solutions autres que celles qu'il nous offre.

Les astérisques dans le texte renvoient au glossaire en fin de brochure.



## La grande manip

Le problème central est le vieillissement de la population française et, très exactement, le rapport entre la population active et la population en âge de prendre sa retraite. A cette étape, les indices principaux sont ceux de fécondité et de mortalité. L'indice conjoncturel de fécondité\* est égal à 1,8 actuellement et serait insuffisant pour la reproduction des générations. Encore qu'il y ait débat sur cette question, l'indice de descendance finale\*, lui, étant de 2, proche du taux de 2,1 enfants par femme nécessaire à la reproduction d'une génération. Alors, pourquoi privilégier l'indice conjoncturel ?

Toute l'argumentation tient dans la projection de ces indices sur une longue période. La seule chose qui est connue de façon sûre, c'est la population active et retraitée jusqu'en 2005. Mais au-delà ? Quelle sera la conduite reproductrice des gens nés en 2005-2015 qui feront la population active de 2030-2040 ? Sans parler des flux migratoires qui

sont totalement ignorés dans cette étude. Les retournements de tendance démographique sont certes des mouvements lents, par définition. Il y a effectivement une incertitude sur ce que sera l'ampleur du phénomène au-delà de 2005. Cette insistance à nous dépendre l'avenir si difficile est d'autant plus suspecte dans un système de retraite par répartition \* que ce seront les cotisations à cette date qui seront distribuées sous forme de pensions et non pas celles de maintenant (voir graphique ci-contre).

D'autres paramètres, pour relativisés qu'ils soient, sont cités dans le « Livre blanc ».

## L'emploi

La dégradation du rapport cotisants/retraités, si elle n'annule pas les problèmes démographiques généraux, les amplifie. Une étude de l'INED \* parue en 1989 corrobore le bilan 1988 de la CNAVTS \* : « La détérioration de la situation des régimes de retraite tient, pour une large part, à un phénomène spécifiquement français : la stagnation séculaire de l'emploi. »

Les experts ont fixé deux scénarios : un de remontée lente de l'emploi (8 % de chômeurs en 2005-2010, 6 % à partir de 2030) et un de remontée plus rapide (4,5 % en 2005-2010 et 3 % en 2030). Mais en soulignant bien que c'est le marché qui décide. Façon commode d'entériner la politique actuelle. On comprend mieux ainsi l'accent mis sur les questions démographiques générales.

## Les salaires

Plus que l'emploi, ce facteur est mis de côté. Avec une argumentation spécieuse : ce facteur s'annulerait parce que le salaire sert de base tant pour les cotisations que pour le calcul de la pension.

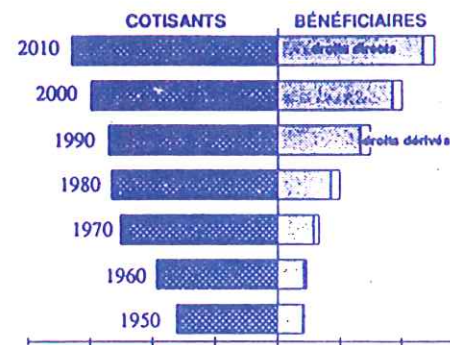
C'est oublier quelques petites choses au passage. La pension n'est pas versée intégralement sur la totalité du salaire moyen. Il est



RÉGIME GÉNÉRAL

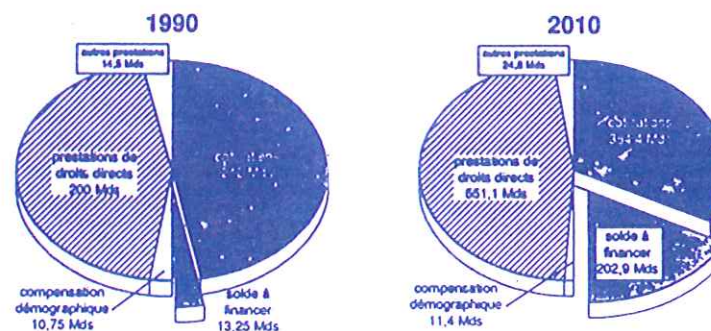


## les projections gouvernementales



2010 : 16,6 millions de cotisants pour 12,7 millions de bénéficiaires

(francs 1990)	1990	2010	évolution 1990-2010	évolution annuelle
- cotisation moyenne	15.607	23.191	48,6 %	2,00 %
- prestation moyenne de droits directs	29.955	46.879	56,5 %	2,26 %



source : Direction de la sécurité sociale, DEES

limité en haut par le plafond. Par ailleurs, ce qui sert de base à la cotisation, c'est le salaire brut moyen, alors que le gouvernement fixe dorénavant les pensions sur l'évaluation du mouvement escompté des prix. Enfin, fixer un exact équilibre entre masse salariale pour la cotisation et la pension, c'est faire fi de deux choses : le décalage dans le temps entre l'une et l'autre et supposer que ces deux masses seront égales. On ne saurait mieux dire que le gouvernement n'a pas l'intention de mener une politique d'augmentation du pouvoir d'achat. Pour sa part, Marc Blondel dénonçait ainsi la manipulation : « *On se sert de prévisions établies à partir d'hypothèses de progression de la masse salariale sciemment minorées, comme d'un instrument de conditionnement des assurés et des prescripteurs.* » (Quotidien de Paris du 4 mars 1991)

## La productivité

Le rapport distingue la productivité du travail « *qui s'est accrue de 2,5 % en moyenne annuelle depuis 1975* » de la productivité globale des facteurs économiques qui ne s'est accrue que de 1,5 % en France.

Le rapport conclut que ce rythme de croissance « *restera sans doute une caractéristique durable de l'économie française dans les années à venir* ». On retrouve là la même « fatalité » devant l'avenir incertain dicté par les lois capitalistes que nous avons rencontrée à propos de l'emploi.

Pourtant, cette donnée est loin d'être négligeable. Dans leur article paru en juin 1990 (*Economie et Statistiques*, revue de l'INSEE), Blanchet et Kessler font remarquer « *qu'il suffirait d'un progrès de productivité de l'ordre de 0,5 % par an pour compenser la diminution relative du nombre d'actifs* » pour la période difficile 2005-2025. Une augmentation de 1 % suffirait, selon eux, à rendre l'arbitrage entre salaire direct et retraite supportable. Quand on sait que Kessler est devenu le président de la fédération des assurances privées, fort intéressées à une retraite par capitalisation, le propos n'en a que plus de valeur.

Deux remarques pour en finir avec ce chapitre. Le rapport accepte comme vérité transcendante deux impératifs : ne pas augmenter le poids des prélèvements sociaux qui seraient arrivés au seuil de l'intolérable et ne rien demander de plus aux patrons, surtout. Il est curieux de remarquer qu'on n'entend jamais personne se plaindre des « prélèvements » imposés pour l'armement ni vitupérer contre les dépenses d'achat automobile qui auraient atteint on ne sait quel pourcentage du PIB.

Quant aux coûts salariaux comparés aux autres pays, parlons-en. Le tableau montre, et ce depuis des années, que la mauvaise posture de l'économie française ne tient sûrement pas à ces fameux coûts. Un article de J. Dubois, paru dans *l'OURS*, qui fait le point sur cette question, concluait : « *En payant un horaire hebdomadaire de trente-cinq heures comme un horaire hebdomadaire de trente-neuf heures (...), la France garderait le salaire horaire brut le plus faible.* » Par ailleurs, tous les pays capitalistes font des coupes sombres dans les budgets sociaux. Ce qui est en cause, c'est la rentabilité du capital.

Coûts de main-d'œuvre 1988 – comparaison internationale					
	coûts main-d'œuvre par heure <sup>1</sup>		salaire horaire brut	charges salariales accessoires par heure	
	en FS <sup>2</sup>	indice CH= 100	en FS <sup>2</sup>	en FS <sup>2</sup>	en % du sal. horaire
Suisse	28,60	100,0	19,14	9,47	49
Allemagne fédérale	28,50	99,6	15,40	13,10	85
Suède	25,12	87,8	14,56	10,57	73
Pays-Bas	23,58	82,4	13,17	10,41	79
Japon	23,51	82,2	18,15	5,35	29
Belgique	22,46	78,5	12,41	10,05	81
Italie	21,17	74,0	10,69	10,48	98
Etats-Unis	20,47	71,6	14,89	5,58	37
France	19,27	67,4	10,36	8,91	86
Grande-Bretagne	16,83	58,8	11,81	5,02	43
Espagne	15,11	52,8	9,57	5,55	58
Portugal	4,83	16,9	2,82	2,01	71

1. Dans l'industrie transformatrice. 2. conversion aux cours moyens annuels du change en 1985 : 1 FS a valu en moyenne 4,0724 FF.

Tout cela sent le conditionnement du bon peuple pour lui faire avaler l'inacceptable. Au royaume du profit et des lois du marché aveugle, les seuls qui doivent prévoir sont toujours les mêmes et ils doivent prévoir toujours la même chose : faire des sacrifices.

Pour eux, pas de problème de retraite !



## **LES MESURES ENVISAGÉES ET LEURS CONSÉQUENCES**

Le rapport propose plusieurs mesures non exhaustives et cumulables.

### ***Allonger la vie au travail***

On nous jure qu'il est hors de question de remettre en cause le droit à la retraite à soixante ans. Certes. Il est plus efficace de rendre ce droit inopérant. Le moyen est simple. Il suffit d'allonger le temps de cotisation nécessaire pour avoir une retraite à taux plein (50 % du salaire de référence). On joue gagnant ainsi sur deux tableaux : accumuler une masse plus importante de cotisations et réduire le temps de pension servie. Le « Livre blanc » propose de passer de trente-sept ans et demi à quarante et un ou quarante-deux ans de cotisations pour jouir du taux plein de pension.

Avec l'entrée de plus en plus tardive en activité des jeunes, la durée des petits boulots, etc., le succès est garanti. Le choix à soixante ans sera simple : ou partir tout de suite, mais avec une pension de misère, ou reporter le départ à la retraite. C'est ce qu'ils appellent un choix !

Quand on sait que l'âge moyen des départs à la retraite, maintenant, est de soixante-deux ans et que, selon la CNAVTS, trois quarts des hommes seulement ont une carrière complète et un tiers des femmes seulement, il n'est pas difficile de prévoir ce qui va se passer. On s'étonne d'ailleurs de cette propension à vouloir maintenir plus longtemps les salariés au travail de la part d'une société qui est incapable de leur trouver du travail après cinquante ans ! Le taux d'activité des plus de quarante-neuf ans a baissé de quinze points en l'espace de vingt ans.

Cette mesure pourrait être transposée sans difficulté à la fonction publique, est-il précisé (p. 161). Parmi les mesquineries envisagées, il est fait mention de reclasser les personnels dits « actifs » (comme les infirmières par exemple), ce qui leur donne droit à un départ à la retraite à cinquante-cinq ans, en catégorie « non-actifs ». C'est déjà ce qui s'est fait avec le reclassement des instituteurs et institutrices. Ils et elles s'appelleront désormais professeurs des écoles, mais ne partiront en retraite qu'à soixante ans.

Autre mesquinerie allant dans le même sens : aujourd'hui, un trimestre de cotisations est validé si vous avez travaillé deux cents SMIC horaires. Il est question de ne tenir compte que des heures réellement effectuées. Merci encore pour les précaires.

### Allonger la période de référence

Il s'agit ni plus ni moins de prendre pour base de calcul de la pension non plus les dix meilleures années mais les vingt-cinq meilleures. Cette mesure tend elle aussi à faire chuter les pensions.

Un salarié payé au plafond Sécurité sociale qui serait parti en retraite en janvier 1990 aurait vu sa pension diminuer de six cent quarante-cinq francs par mois environ. Or, le gouvernement a une autre façon de manipuler le salaire de référence, par le coefficient de revalorisation des salaires des années passées qu'il décide chaque année.

### Limiter les avantages non contributifs

Parmi ceux-ci figurent la majoration pour enfants pour les femmes ayant élevé trois enfants. L'idée géniale n'est pas de favoriser la réduction du temps de travail et le développement d'équipements de la petite enfance, évidemment, mais de mettre cet avantage aux frais des Allocations familiales qui sont excédentaires. Quel intérêt, direz-vous, s'il ne s'agit que d'un simple transfert de caisse ? Tout simple. C'est que dorénavant les Allocations familiales sont financées princi-

palement par la CSG, c'est-à-dire à 90 % au moins par les salariés, au lieu de l'être en totalité par les employeurs comme par le passé.

### L'indexation

Les pensions évoluaient auparavant en fonction du salaire brut moyen de l'année écoulée. Le gouvernement socialiste a déjà modifié ce mode de calcul pour l'asseoir sur l'évolution probable des prix. Or, jusqu'à présent, le salaire moyen brut évoluait en hausse par rapport aux prix. C'est surtout par le jeu de l'augmentation des cotisations sociales (part salariale) que le salaire net est freiné ou diminué vis-à-vis des prix.

Même ce manque à gagner, qui ne sera pas une mince affaire, n'est pas effectué selon une règle fixe, limpide, sans contestation possible. Le rapport prend bien soin de ne pas parler d'indexation mais de revalorisation tenant compte de l'évolution des prix. Tenant compte dans quelle mesure ? Mystère. On est en droit de se poser cette grave question, quand il est précisé un peu plus loin qu'on pourrait envisager une clause de participation aux fruits de la croissance. Les termes sont suffisamment vagues pour que celle-ci voit rarement le jour. Ce qui restera, c'est l'évaluation des prix sans clause de sauvegarde.

### Et la capitalisation ?

Promis, juré là aussi. Pas question d'introduire la capitalisation dans notre système de retraite. Bien. Aussi – naïveté de notre part ? – sommes-nous très étonnés de la voir rentrer par la fenêtre au chapitre des mesures d'accompagnement. Oh, bien sûr, pas comme mesure obligatoire. Mais il y a nécessité de constituer une épargne longue supplémentaire. « *Il y va de notre croissance à moyen et long terme.* » (« Livre blanc », p. 165) Plutôt que d'épargne individuelle, les auteurs ont un penchant pour l'épargne collective, dans un cadre professionnel par exemple. Ou bien encore, raffinement suprême, en constituant des « *réserves au sein des régimes par répartition* » (*ibid.*, p. 166), qui

seraient tout simplement placées en actifs financiers. Comme les cotisations qui financeront ces réserves, elles, sont obligatoires, c'est carrément nous forcer la main.

Il serait imprudent de croire que la partie sur la capitalisation est terminée. Les assureurs n'ont pas dit leur dernier mot. Ils viennent eux aussi de déposer leur « Livre blanc » auprès du Premier ministre. Leur ton se veut rassurant et prend appui partiellement sur le « Livre blanc » officiel : vive les fonds professionnels ou d'entreprise, car il faut que chaque entreprise soit maître-d'œuvre en fonction de ses possibilités. Avec déductibilité fiscale à la clé, cela va de soi. Le projet est lancé : le social doit financer l'économique.

Enfin, il ne faut pas croire que toutes ces mesures soient envisagées pour dans quinze ans. Non. Il y aura une application progressive dès l'adoption de la loi : un trimestre de plus à cotiser par an et un an d'allongement de la période de référence salariale chaque année pendant quinze ans. En fait, tout est envisagé pour mettre de côté éventuellement des excédents en vue de constituer ces fameux fonds de réserve.

Le sens de ces mesures est clair : on veut nous faire payer plus pour gagner moins. La retraite à deux vitesses est à nos portes. Une retraite chiche pour le smicard, le salarié de base. Pour ceux qui pourront se la payer, une retraite décente à condition, première solution, de cotiser davantage à la retraite complémentaire. C'est la solution retenue par la CFDT qui a signé avec le CNPF un accord cadre permettant, par accord d'entreprise, de doubler les cotisations patronales et ouvrières à l'ARRCO pour doubler les prestations. Encore faut-il être dans une entreprise qui veuille se le permettre. Bonjour la solidarité et l'équité ! Ou alors, deuxième solution, pour les très bons salaires, tenter le coup d'un complément de retraite par capitalisation. Que les plus forts gagnent !

## POUR UNE RETRAITE CORRECTE À L'AUBE DU XXI<sup>e</sup> SIECLE

---

Nous refusons obstinément de nous inscrire dans ce reflux social. Une société digne de ce nom, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, ne devrait même pas poser la question des retraites comme il est fait dans le « Livre blanc ».

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que l'organisation actuelle de la retraite, de la coupure actifs/retraités soit socialement, humainement, judicieuse. Mais la modification de cette organisation suppose une modification radicale de la société et non pas la régression économique et sociale qui nous est proposée.

Comme le dit Hugues de Jouvenel (*Espace social européen* du 28 septembre 1990) : « *A système économique et social inchangé, il faut s'alarmer. Mais s'alarmer pour s'alarmer ne sert strictement à rien. Il faut utiliser l'avertissement contenu dans les études pour gérer autrement notre société.* » Ce devrait être le bon sens même.

### Défendre et élargir les acquis

La richesse, la prospérité économique, la croissance de la productivité sont le fruit du labeur des salariés qui sont ou vont partir en retraite. Il est inadmissible que cet essor se solde pour eux par une régression sociale au moment de leur départ à la retraite.

Les acquis doivent être défendus *a minima* : maintien des cent cinquante trimestres nécessaires pour avoir une retraite à taux plein, prise en compte du salaire moyen des dix meilleures années.

La solidarité entre les générations doit se faire par le moyen de l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires moyens. La productivité doit pouvoir bénéficier à tous, actifs et retraités, de manière égale.

Enfin, pas de minimum vieillesse inférieur au SMIC.



## Non à la capitalisation ! Ne jouons pas notre retraite à la Bourse !

Il faut le redire, la capitalisation, même partielle, ne peut être une solution d'avenir pour les retraites. Si elle est marginale, elle ne sert que les plus riches et elle accroît les inégalités. Dans tous les cas, le résultat est hautement aléatoire. Ce fut le mode de gestion préconisé lors du système mis en place avant-guerre. L'inflation, le krach boursier avaient mis le plan en déroute, à tel point qu'il fut abandonné en 1941, par Pétain, qui n'était pas un grand socialiste, au profit de la répartition. Les bons apôtres qui nous bercent d'illusions sur l'impossible retour de telles folles époques ont déjà oublié le mini-krach récent. Les experts en optimisme économique savent bien, par ailleurs, que les taux d'intérêts actuels, relativement élevés, ne sont pas forcément la meilleure des choses pour la croissance et l'emploi. L'argument capitaliste se renverse alors. Il faut de hauts intérêts pour une retraite pas trop chiche. Mais, ce faisant, on pénalise l'emploi, seule source de nouvelles richesses et donc, entre autres, de pensions correctes.

Par ailleurs, le versement des intérêts seuls ne suffirait sans doute pas à se faire un pactole, *a fortiori* si les taux d'intérêts sont maintenus à un niveau modeste. Il faudrait alors vendre progressivement le capital accumulé, ce qui tarit la source d'une nouvelle épargne. Si cette épargne doit être garantie par l'Etat, cela revient à la financer en partie par l'impôt. Curieux détour pour des libéraux purs et durs.

## Améliorer le financement

Des améliorations certaines peuvent être envisagées d'ores et déjà, sans attendre le grand soir. Il y suffit d'un peu de volonté politique :

– une première amélioration peut s'obtenir par le dé plafonnement complet des cotisations. Seul 1,6 % de la cotisation employeur sur 9,8 % est dans ce cas actuellement ;

– intégration des primes des fonctionnaires dans le salaire de base soumis à retenue Sécurité sociale et donc servant de base au calcul de la retraite ;

– mise en place d'une caisse d'assurance pour remplacer les patrons défailants, comme cela se pratique pour les salaires ; cela ne boucherait pas le trou mais y contribuerait ;

– exiger le même effort contributif pour tous. Ce qui est loin d'être le cas entre salariés et non-salariés (cf. tableau).

### Taux d'effort contributif par régime (1989)

Régime général .....	20,4 %
Salariés agricoles .....	22,4 %
Fonctionnaires .....	38,1 %
Ouvriers de l'Etat * .....	18,3 %
CNRA (collectivités locales) .....	21,8 %
Mines * .....	14,4 %
SNCF * .....	35,2 %
RATP .....	56,2 %
Marins * .....	25,0 %
EDF-GDF .....	49,1 %
Clercs de notaires .....	26,1 %
Banque de France .....	42,5 %
<i>Total des salariés</i> .....	<i>23,4 %</i>
Exploitants agricoles * .....	8,7 %
Commerçants .....	9,1 %
Artisans .....	11,3 %
Professions libérales .....	8,7 %
Ministres des cultes .....	13,4 %
<i>Total non salariés</i> .....	<i>9,4 %</i>
<b>Ensemble</b> .....	<b>21,6 %</b>

\* Ces régimes bénéficient en outre d'une subvention d'équilibre de l'Etat.

Nous ne remettons pas en cause les régimes spéciaux qui sont le fruit de pressions, de luttes des travailleurs. Pour les non-salariés, force est de constater que l'assiette n'est pas la même et qu'il ne saurait s'agir de salaire différé. Nous refusons ces transferts des régimes salariés vers ceux des non-salariés. Plusieurs milliards sont ainsi à récupérer. Certaines taxes sont déjà affectées à l'équilibre de ces régimes. Rien n'empêche nos partisans si farouches de l'impôt de prévoir un impôt sur le capital pour équilibrer ces régimes. Le problème de la solidarité politique avec la paysannerie, et notamment avec la petite et moyenne paysannerie soumise à disparition par le capital, nous est posé. Plusieurs pistes peuvent être discutées avec les gens concernés et leurs organisations : surcotisation sur l'industrie agro-alimentaire qui est le principal bénéficiaire de cette situation, impôt sur les opérations boursières, etc.

## Une autre politique économique

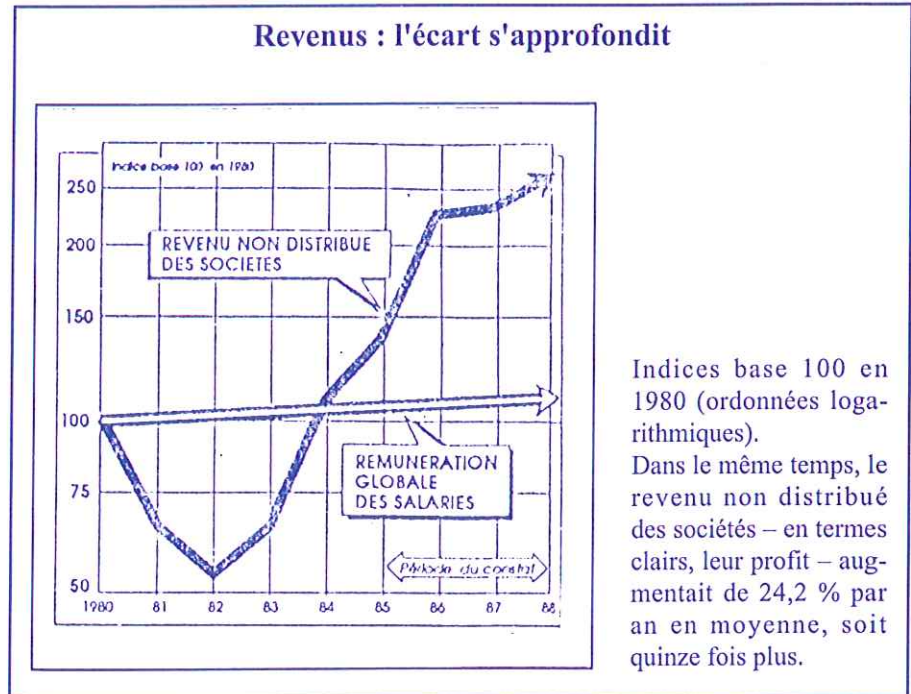
Toutes ces recettes ne seront sans doute pas suffisantes. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est de tourner le dos aux lignes directrices et aux impasses faites dans le « Livre blanc ». La solution radicale est plus dans une autre politique économique :

– **Pour le plein emploi.** On pense immédiatement à la rentrée supplémentaire de cotisations. En 1988, sur la base de la cotisation moyenne de cette année-là, 2 500 000 chômeurs de moins auraient permis une rentrée supplémentaire de 3,6 milliards environ. Mais il faut aussi faire entrer en ligne de compte tous les frais annexes engendrés par le chômage. Enfin, les experts qui croient si peu au plein emploi n'ont pas imaginé que, sans chômeurs, l'actuelle cotisation chômage pourrait être très bien affectée au financement de la retraite. Aujourd'hui, la cotisation chômage s'élève à 7,28 % du salaire brut. On voit l'enjeu.

– **Augmentation du pouvoir d'achat.** Le rapport met cette donnée de côté au motif qu'elle pénalise l'emploi et, partant, la Sécurité sociale. Or, l'expérience récente prouve une fois de plus qu'on peut

très bien subir un ralentissement ou une perte du pouvoir d'achat *et* une augmentation du chômage. Nous refusons l'un et l'autre.

– **Augmenter la productivité et répartir autrement la richesse.** Ce qui empêche que la richesse produite finance le salaire direct et indirect, ce sont les choix capitalistes, pas l'état de la richesse produite ou les possibilités de production, pas plus qu'il n'y a de fatalité à ce que les nouvelles technologies riment avec chômage et déqualification.



L'affectation du produit est un choix de société qui peut et doit être débattu par tous, en dehors de toute fausse « contrainte » imposée par la logique du marché.

S'il s'avérait qu'au bout du compte un besoin de financement supplémentaire était malgré tout indispensable, alors il faudrait augmenter la masse des salaires indirects. Car la retraite est un droit, un salaire des travailleurs qu'ils touchent une fois arrivés à soixante ans. Ce n'est ni une aumône ni un acte de bienfaisance. Nous devons donc

défendre bec et ongles le maintien et l'accroissement du salaire différé. Nous refusons la baisse de celui-ci comme nous refusons la baisse du salaire direct. Il va y avoir plus de retraités ? Sans doute. Ce n'est pas une raison pour baisser les retraites, mais celle d'augmenter les cotisations patronales et patronales seulement.

A ce sujet, il faut redire notre franche hostilité à la CSG. Au moment où on parle retraite, il serait malséant de remettre en selle une telle mesure qui a pour premier effet de pénaliser... les retraités. Plus largement, il convient de noter que le capital est fort peu imposé. Il représente un peu moins du dixième de sa collecte. Au nom de cet « effort », les entreprises ont encore diminué leur part dans le financement des allocations familiales, transféré ainsi sur les salariés. Au-delà de cet aspect financier qui n'est pas mince, c'est l'architecture même induite par la CSG que nous refusons. Tout ce qui touche à la Sécurité sociale, nous le considérons comme le fruit de notre travail, celui de l'ensemble de la classe ouvrière. Il s'agit d'un salaire différé, nécessaire pour payer des services et des biens utiles à la « sécurité » de la classe ouvrière. Celle-ci n'a pas à payer cela par un impôt, pas plus que par une cotisation propre. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous rejetons la tutelle étatique comme la participation des patrons à la gestion de la Sécu. Gérons notre salaire différé nous-mêmes.

## LES FEMMES ET LA RETRAITE

S'il est certain que le taux de travail des femmes est en progression, il est non moins certain que son ampleur est encore inférieure à celle des hommes. S'ajoutent à ce phénomène bien d'autres inégalités : salaires moindres, temps partiels, travaux temporaires, arrêts pour élever les enfants. Autant d'éléments qui se cumulent au moment de prendre la retraite. Les inégalités de la vie active se cristallisent à ce moment-là pour se perpétuer sous formes de nouvelles inégalités dans la retraite. Les chiffres suivants illustrent parfaitement cette situation.

Les pensions moyennes servies par la Sécu en 1988 (source CNAVTS) : hommes : 2 817 F ; femmes : 2 094 F, allocation supplémentaire incluse. Sans l'allocation supplémentaire, versée par le Fonds national de solidarité, qui a pour but de porter le montant vieillesse à un minimum fixé par décret, 25 % des femmes à la retraite touchaient entre 500 F et 1 000 F de pension en 1988, selon la CNAVTS. Ce sont effectivement les femmes qui émargent très majoritairement à l'allocation supplémentaire : 75,48 % au 31 décembre 1988.

La même distorsion se retrouve, aggravée, si on compare l'ensemble de la retraite (retraite complémentaire inclus) : hommes : 6 613 F ; femmes : 3 504 F (INSEE 1988). Il faut supposer qu'un nombre important de femmes actuellement en retraite est passé à côté du maillage des retraites complémentaires. On peut penser que cela devrait aller en diminuant.

CNAVTS et INSEE sont d'accord pour constater les différences en matière de durée de cotisation, ce qui explique pour partie les chiffres ci-dessus. Selon l'INSEE, trois hommes sur quatre n'ont pas une carrière complète pour seulement une femme sur trois (malgré la majoration de un ou deux ans pour l'éducation des enfants ; mais la durée de ladite éducation dépasse souvent un an ; le manque criant de places en crèche n'aide pas à résoudre ce problème qui dépasse ce seul facteur matériel). La CNAVTS a estimé la durée moyenne des cotisations des hommes, en 1988, à 32,03 ans et de 29,43 ans pour les femmes.



## QUAND LE GOUVERNEMENT PARLE COMME LE CNPF

---

Depuis la moitié des années soixante, le CNPF revendique une diminution de son effort contributif à la Sécurité sociale. On a vu qu'il a commencé d'y réussir. L'augmentation de 0,9 % de la cotisation maladie pour les seuls salariés, au début de l'été, est une preuve supplémentaire s'il en fallait qu'ils ont su se faire entendre.

Leur dernier « cahier revendicatif » complet date de février 1986 et est connu (par peu de monde, il est vrai, les médias de l'époque ayant été fort discrets) sous le nom de rapport Leenhardt. Il est fort instructif de comparer ce rapport au Livre blanc pour juger de ce qu'il fait droit de ces exigences.

### Contrôle de l'évolution des prestations

*« Il est certain que la recherche de l'équilibre des régimes doit d'abord passer par une certaine maîtrise de l'évolution des prestations (...).*

*« Il importe de sortir le plus vite possible d'une telle situation en instituant un système de freinage : par exemple, abandon des dix meilleures années pour se référer au salaire moyen de la carrière en francs constants. »*

### Revalorisation des pensions

*« L'indexation réglementaire (...) des prestations sur les salaires ou même sur les prix ne peut plus devoir être maintenue comme un principe intangible. »*

## Hausses des cotisations

*« Les cotisations patronales ne doivent pas être augmentées (...) Divers facteurs (...) laissent prévoir la poursuite de cette croissance qui, si l'on y prend pas garde, pourrait rendre intolérable pour l'économie la charge des dépenses vieillesse. »*

## Age de la retraite

*« La question doit être posée, dans le régime général, de la durée de carrière susceptible d'ouvrir droit à une retraite à taux plein. (...) Le chiffre limite de trente-sept ans et demi (...) ne doit pas être considéré comme intangible (...) Enfin, il apparaît que, même à soixante-cinq ans, la "retraite couperet" constitue une mesure trop rigide, préjudiciable au bon fonctionnement des entreprises. »*

## Place de la répartition

*« Il est important, pour l'économie française, que se crée une épargne longue et cette épargne se trouve seulement dans les régimes de capitalisation (...) Le tassement, fort probable, de la répartition peut laisser place à des demandes de compléments individuels de ressources. Ils ne peuvent donc résulter que de l'effort personnel, éventuellement soutenu, d'ailleurs, par l'entreprise, à titre éventuellement individuel. »*

## La méthode Rocard avant la lettre

*« Il serait irréaliste et socialement insupportable d'envisager, à bref délai, des bouleversements spectaculaires. (...) Il est possible de leur appliquer [aux régimes Sécu], avec une grande continuité, une série de mesures cohérentes, destinées à limiter progressivement, faute de pouvoir l'arrêter tout de suite, l'accroissement des charges. »*

# POUR IMPOSER LES BONS CHOIX, MOBILISATION UNITAIRE !

Y voir clair dans toute les démonstrations gouvernementales ne va pas de soi. Se préparer à se mobiliser contre les mauvais coups qu'il nous prépare suppose un large débat mené dans les entreprises et les services pour mesurer les enjeux, définir nos revendications avec tous les salariés.

Les organisations syndicales devraient avoir un rôle important à jouer, pour toutes celles qui ne veulent pas jouer le rôle de supplé-  
tif du gouvernement ou du CNPF.

Faire obstacle à cette gestion libérale des retraites ne passera pas uniquement par de pieuses paroles. On a trop bien vu ce qu'est capable de faire le gouvernement dans d'autres secteurs de la Sécurité sociale quand on le laisse agir à sa guise.

L'heure est à la préparation unitaire de l'action pour imposer nos solutions. Se battre en ordre dispersé, c'est s'avouer vaincu d'avance. L'enjeu est trop important pour qu'il en soit ainsi. De la base au sommet, préparons ensemble la mobilisation unitaire.

Manifestation du troisième âge, le 15 septembre 1975, à Paris, à l'appel de la CGT.



## DÉDALE...

### Calculer sa retraite

La retraite versée par la Sécurité sociale, appelée pension, est le résultat de plusieurs facteurs :

– la durée de cotisation qui détermine le taux de pension ; il faut avoir cotisé cent cinquante trimestres pour avoir le taux de pension maximum ; dans le cas contraire, il est opéré une diminution, au prorata des trimestres manquants ;

– le taux de pension, égal, au maximum, à 50 % du salaire de référence avec un maximum appelé plafond ; celui-ci était de 11 340 F au 1<sup>er</sup> janvier 1991 ; la pension maximum est donc de 11 340 F divisé par deux, soit 6 670 F à cette date ;

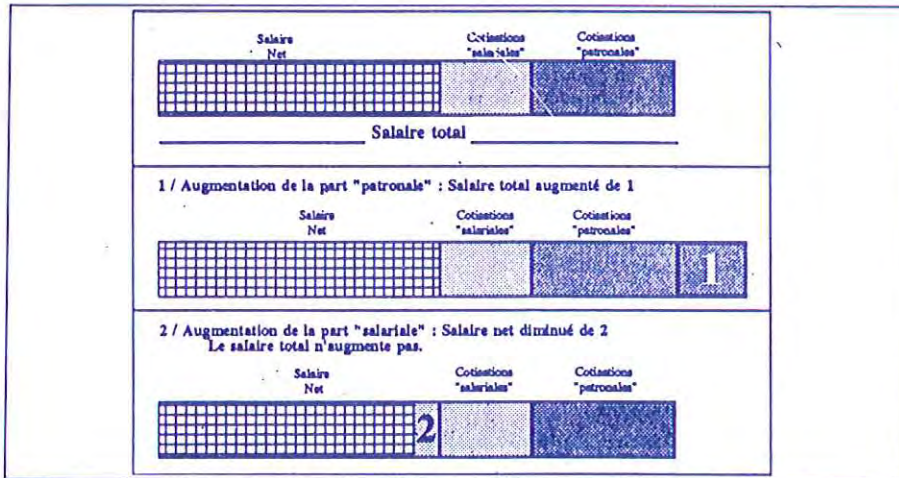
– le salaire de référence ; il s'agit de la moyenne des salaires perçus pendant les dix meilleures années d'un salarié. Pour tenir compte de l'érosion monétaire, il est appliqué par le gouvernement un coefficient de majoration pour chaque année, qui introduit éventuellement des distorsions ; les dix meilleures années ne sont pas nécessairement les dix dernières, à salaire égal ; ainsi, en 1989, les dix meilleures années se trouvaient être les années 1948 à 1950, 1952 à 1954 et 1986 à 1989.

### Le salaire différé

Patronat et gouvernement s'ingénient à nous faire oublier parfois que les cotisations sociales ne sont pas un impôt quelconque mais la contrepartie du contrat de travail. C'est un salaire et, comme tout salaire, il nous appartient. A d'autres occasions, les patrons savent nous le dire quand ils crient à la hausse de la masse salariale. C'est dans ce cas-là qu'ils ont raison ! La différence d'avec la paie qui nous est versée individuellement, c'est que son versement est affecté à des dépenses individuelles et collectives prédéfinies. Ainsi, l'utilisation

qu'on peut en faire individuellement est différée (d'où le nom de salaire différé) en fonction des besoins.

Un autre tour de passe-passe que les technocrates aiment à faire, c'est la confusion entre la cotisation employeur et la cotisation salariée. Certes, ce sont deux parties du salaire différé, mais le mode de calcul n'a pas les mêmes effets ni sur le salaire total (direct et différé) ni sur le salaire net, celui qu'on touche, la paie, selon qu'on augmente l'une ou l'autre des deux parties. Le tableau ci-dessous illustre le phénomène.



Depuis quinze ans, il faut souligner que la part ouvrière a beaucoup plus augmenté que la part patronale. Cela a même empiré avec les gouvernements de gauche. Ainsi, de 1981 à 1991, les cotisations salariales sont passées de 10,3 % à 14,55 %, CSG comprise, tandis que les cotisations patronales sont passées de 30,65 % à 27,8 % !

## Pensions et retraites

Les salariés touchent une retraite. Pour ceux du régime général, elle se décompose en deux. La pension est la somme que ledit régime (Sécu) leur verse. C'est à cette partie que s'en prend aujourd'hui le gouvernement.

Par ailleurs, les salariés de ce régime sont assujettis, depuis 1972 pour les non-cadres et depuis 1947 pour les cadres, à des régimes de retraite complémentaire qui versent une retraite en moyenne (avec des disparités encore plus grandes que dans le régime général) d'environ 20 % du dernier salaire. Ces retraites complémentaires couvrent 40 % des salariés du secteur privé, selon le « Livre blanc » (p. 51).

Ces retraites complémentaires sont gérées paritairement par les organisations syndicales de salariés et d'employeurs. Ils ajustent sans bruit leurs prestations en fonction des cotisations. Par ailleurs, la situation de ces régimes est nettement moins préoccupante que celui de la Sécu. Il y a une malhonnêteté certaine dans le « Livre blanc » qui amalgame les besoins des uns et des autres dans une même enveloppe, sur la base des problèmes du régime général. Cela a pour effet d'alourdir artificiellement la facture du régime général.

## GLOSSAIRE

---

★ **Retraite par capitalisation.** Il s'agit d'un placement financier, d'une épargne individuelle, même si elle peut être gérée par un fonds collectif. Le futur retraité place son épargne pendant sa vie active. Arrivé à l'âge de la retraite, il touche personnellement les intérêts de cette épargne. Le montant de cette épargne dépend évidemment des sommes mises de côté, du temps consacré à celle-là... et des aléas boursiers.

★ **Retraite par répartition.** Dans ce système, ce qui est distribué aux retraités d'aujourd'hui, c'est le produit des cotisations vieillesse versées aujourd'hui par les actifs. En l'an 2005, il en ira de même si le système est maintenu. Les cotisations sont directement tributaires de la masse salariale : nombre de personnes en activité et niveau des salaires.

★ **CNAVTS.** Caisse nationale d'allocation vieillesse des travailleurs salariés. C'est la caisse qui gère les pensions de l'ensemble des salariés de l'industrie et du commerce. On parle aussi de régime général. Les non-titulaires des collectivités locales, les fonctionnaires, les salariés des mines, de la SNCF, de la RATP, de l'EDF-GDF, de la Banque de France, les marins, pour ne prendre que quelques secteurs, ont chacun une caisse spécialisée. Leur ensemble forme ce qu'on appelle les régimes spéciaux. Les salariés agricoles et assimilés relèvent de la Mutualité sociale agricole.

★ **Indice conjoncturel de fécondité.** C'est la somme des taux de fécondité par âge observés la même année civile. On parle également de fécondité du moment. C'est ce qui alimente la pyramide des âges.

★ **Indice de descendance finale.** Cet indice mesure le nombre moyen d'enfants nés vivants à l'issue de la période de fécondité d'une femme. C'est cet indice qui permet effectivement de savoir si une génération est remplacée ou non, à savoir : est-ce que chaque génération de femmes a eu une descendance telle que sa génération à elle soit remplacée.

★ **Taux de fécondité.** Nombre de naissances survenues chez des femmes d'un âge donné rapporté à l'effectif total des femmes du même âge.

★ **INED.** Institut national d'étude démographique.

*Une retraite  
heureuse  
est un droit.  
Nous devons  
le défendre  
pour nous-mêmes  
et nos enfants.  
Cela passe  
par l'amélioration  
de ce  
qui existe  
et non  
par  
de nouvelles  
restrictions.*